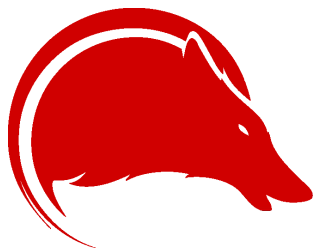


Programme concernant l'aménagement d'espaces à vélo



Ville de
Rivière-du-Loup



Club cycliste
Randoloup
Rivière-du-Loup



1- OBJET

Ce programme s'applique aux organisations telles que les organismes à but non lucratif, les institutions, les commerces et les entreprises de Rivière-du-Loup qui demandent une assistance financière pour l'aménagement d'espaces à vélo.

2- POURQUOI

Dans le but de développer son réseau cyclable et d'encourager l'usage du vélo pour le transport actif, la Ville de Rivière-du-Loup vise à venir en aide aux organismes par le soutien partiel ou en totalité d'aménagement d'espaces à vélo (supports, abris ou stationnements).

3- MÉCANISME D'ATTRIBUTION

Le Club cycliste Randoloup est mandaté par la Ville de Rivière-du-Loup, afin de recevoir, d'analyser et de recommander les différentes demandes des organismes. Celles-ci doivent être faites par écrit sur le formulaire ci-joint.

4- CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Pour que le projet soit recevable, les critères suivants doivent être respectés :

- L'organisme devra avoir une place d'affaires à Rivière-du-Loup;
- Une seule demande par année par organisme;
- Les demandes seront faites pour l'achat de supports, l'aménagement d'abris ou la réalisation de stationnements pour vélo;
- Une mise de fonds partielle de l'organisme sera exigée pour une valeur minimale de 50 % du projet;
- Suite à la réalisation du projet, l'organisme s'engage à être propriétaire des équipements et des aménagements, en plus d'en faire l'entretien régulier.

5- BUDGET ANNUEL

Une enveloppe budgétaire de 1 500 \$ est disponible pour ce programme en 2017.

6- RÉPARTITION

Selon les demandes des organismes, la répartition se fera pour un ou plusieurs projets. La contribution pourra aller jusqu'à un montant maximal de 300 \$ par organisme. Cependant, cette contribution pourrait être plus élevée pour les projets d'envergure ou ayant un impact significatif dans le milieu.

7- ACCEPTATION

Le Club cycliste Randoloup, en collaboration avec la Ville de Rivière-du-Loup, fera connaître par écrit l'acceptation ou non des demandes lui étant acheminées. Suite à l'acceptation, l'organisme procèdera à la réalisation des travaux et le Club cycliste Randoloup lui remettra le montant accordé sur présentation de pièces justificatives.

8- FORMULAIRE DE DEMANDE

L'organisme doit présenter sa demande sur le formulaire en annexe incluant les motifs et les raisons justifiant cette demande. Pour être recevable, le document doit nous parvenir entre le 1^{er} avril et le 1^{er} octobre de l'année en cours et doit être adressé à l'adresse suivante :

CLUB CYCLISTE RANDOLOUP

A/s Monsieur Francis Caron
75, rue Frontenac
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 1S6
Tél. : 418 862-8293
Courriel : marc-emile.dionne@ville.riviere-du-loup.qc.ca



FORMULAIRE DE DEMANDE

PROGRAMME CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT D'ESPACES À VÉLO

1. Organisme : _____

2. Adresse : _____

3. Année de la demande : 2017 2018 2019

4. Statut : OBNL Institution Commerce Entreprise

5. Description de la demande :

6. Raisons motivant la demande :

7. a) Montant demandé: _____

b) Montant fourni par l'organisme : _____

8- Autres : _____

Date : _____ Téléphone : _____

Responsable : _____